



BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

2014

Sommaire

INTRODUCTION	3
LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	3
COFIDIS S'INSCRIT DANS LA DEMARCHE DU GROUPE CREDIT MUTUEL	4
DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE	5
PRESENTATION ET ACTIVITES	5
IDENTITE DE LA PERSONNE MORALE	5
ORGANISATION DE LA PERSONNE MORALE	5
ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE	7
ÉMISSIONS DIRECTES	8
ÉMISSIONS DIRECTES DES SOURCES FIXES DE COMBUSTION	8
ÉMISSIONS DIRECTES DES SOURCES MOBILES A MOTEUR THERMIQUE	8
ÉMISSIONS DIRECTES DES PROCEDES HORS ENERGIE	9
ÉMISSIONS DIRECTES FUGITIVES	9
ÉMISSIONS ISSUES DE LA BIOMASSE (SOLS ET FORETS)	10
LES ÉMISSIONS INDIRECTES DE GES ASSOCIEES A LA PRODUCTION D'ELECTRICITE, DE CHALEUR OU DE VAPEUR IMPORTEE	11
ÉMISSIONS INDIRECTES LIEES A LA CONSOMMATION D'ELECTRICITE	11
ÉMISSIONS INDIRECTES LIEES A LA CONSOMMATION DE VAPEUR, CHALEUR OU FROID	11
AUTRES EMISSIONS INDIRECTES DE GES	12
ACHATS DE PRODUITS OU SERVICES	12
TABLEAU RECAPITULATIF	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
EMISSIONS EVITEES / ACTIONS MISES EN ŒUVRE	14
ENERGIES (ELECTRICITE / GAZ)	14
PAPIER	14
GESTION DES DECHETS	14
TRANSPORTS	15
RELATIONS FOURNISSEURS	15
OUTIL RSE / BEGES	15
ELEMENT D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES	16
MOTIVATION POUR L'EXCLUSION DES SOURCES DE GES ET DE POSTE D'EMISSIONS DE GES	16
FACTEURS D'EMISSION UTILISES SI DIFFERENTS BASE CARBONE®	16
EXPLICATION DES RECALCULS ET MOTIVATION DES ECARTS CONSTATES	16
ADRESSE DU SITE INTERNET OU EST MIS A DISPOSITION LE BILAN DES EMISSIONS DE GES	17
BILAN ET PLAN D'ACTIONS POUR LES ANNEES A VENIR	18

Introduction

Le contexte réglementaire

La réalisation du bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (BEGES) est obligatoire pour les personnes morales de droit privé employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. Le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 a inscrit dans le code de l'environnement les dispositions réglementaires en définissant les modalités d'application (articles R229-45 à R229-56).

Les personnes morales de droit privé tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui dépassent les seuils d'effectif, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail¹ au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 3 ans. Le deuxième bilan doit être établi avant le 31 décembre 2015, et transmis par voie électronique au préfet de la région dans le ressort de laquelle la personne morale a son siège ou son principal établissement avant cette date. Il porte sur les activités de la personne morale assujettie sur le territoire français.

Les éléments méthodologiques ont été précisés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif au système national d'inventaires d'émissions et de bilans dans l'atmosphère.

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES), et d'une synthèse des actions envisagées pour réduire leurs émissions ont été rendues obligatoires par la Loi dès 2010 pour certaines entreprises, collectivités locales et établissements publics, ainsi que pour l'Etat.

Ces programmes de réduction doivent s'inscrire dans l'engagement pris par l'ensemble des pays de l'Union européenne de réduire de 20 % leurs émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 par rapport aux émissions de 1990.

¹ Pour la mise en œuvre des dispositions du présent code, les effectifs de l'entreprise sont calculés conformément aux dispositions suivantes :

1° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein et les travailleurs à domicile sont pris intégralement en compte dans l'effectif de l'entreprise ;

2° Les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée, les salariés titulaires d'un contrat de travail intermittent, les salariés mis à la disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure qui sont présents dans les locaux de l'entreprise utilisatrice et y travaillent depuis au moins un an, ainsi que les salariés temporaires, sont pris en compte dans l'effectif de l'entreprise à due proportion de leur temps de présence au cours des douze mois précédents. Toutefois, les salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée et les salariés mis à disposition par une entreprise extérieure, y compris les salariés temporaires, sont exclus du décompte des effectifs lorsqu'ils remplacent un salarié absent ou dont le contrat de travail est suspendu, notamment du fait d'un congé de maternité, d'un congé d'adoption ou d'un congé parental d'éducation ;

3° Les salariés à temps partiel, quelle que soit la nature de leur contrat de travail, sont pris en compte en divisant la somme totale des horaires inscrits dans leurs contrats de travail par la durée légale ou la durée conventionnelle du travail.

Réduire de 40 % de nos émissions de gaz à effet de serre en 2030, et les diviser par quatre en 2050, par rapport à la référence de 1990, tels sont deux des objectifs inscrits dans l'article L. 100-4 de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 26 mai 2015.

Référence : [Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement - Version 3.d - Septembre 2015.](#)

Cofidis s'inscrit dans la démarche du groupe Crédit Mutuel

Depuis fin 2008, Le Crédit Mutuel est l'actionnaire principal de Cofidis.

Le Crédit Mutuel a fait preuve de nombreuses initiatives en matière environnementale au niveau local notamment avec l'appui de ses sociétaires-clients.

La Confédération Nationale du Crédit mutuel coordonne et anime la Responsabilité Sociétale et Environnementale au sein de groupes de travail où participent activement les représentants RSE des entités du groupe. Cette démarche a permis d'élaborer, dès 2006, un rapport RSE national et plus récemment d'engager une réflexion sur les émissions de gaz à effet de serre.

La démarche retenue en matière de bilan gaz à effet de serre, a conduit l'ensemble des entités du groupe et ainsi Cofidis, à retenir une méthodologie et des objectifs communs.

De par son activité tertiaire, Cofidis n'est pas une entreprise fortement polluante. Néanmoins, des axes de progrès ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction du papier, meilleure maîtrise des déplacements, éclairage, chauffage, mise en veille des ordinateurs...).

Description de la personne morale

Présentation et activités

Depuis sa création en 1982, Cofidis conçoit, vend et gère exclusivement à distance des crédits aux particuliers. Les clients peuvent demander un crédit ou gérer leur compte de n'importe où, sur simple appel téléphonique ou par internet, en toute sécurité.

Plus de 30 ans d'expertise ont permis à Cofidis de développer des moyens et des procédures uniques permettant de réduire au minimum le risque d'impayé, dans le double intérêt du client et du prêteur.

L'activité de Cofidis repose essentiellement sur un service financier. Rien n'est produit en interne.

Identité de la personne morale

Raison sociale : Cofidis

Code NAF : 6492Z

Code SIREN : 325 307 106

Adresse : Parc de la Haute Borne

61 Avenue Halley

59866 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX

Nombre de salariés : 1434

Organisation de la personne morale

Périmètre organisationnel retenu

Règle de consolidation : La norme ISO 14064-1 qui explicite les méthodes possibles de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel propose : l'approche « part du capital », l'approche « contrôle » financier ou opérationnel.

L'approche contrôle opérationnel est retenue par l'ensemble des entités concernées membre du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte des employés détachés au sein de cette entité.

Périmètre opérationnel retenu

Le périmètre BEGES est en cohérence avec le périmètre des audits énergétiques tels que définis par la LOI n°2013-619 du 16 juillet 2013.

L'approche contrôle opérationnel est retenue par l'ensemble des entités concernées membre du groupe Crédit Mutuel. Elle implique la prise en compte des employés détachés au sein de cette entité.

Les bâtiments occupés par Cofidis sont groupés sur un seul site dénommé « Campus ». Ce site basé sur le domaine de la Haute Borne à Villeneuve d'Ascq (59) est occupé également par 3 autres entités. L'ensemble du site dit « Campus » comporte 8 bâtiments principaux et des bâtiments annexes.

Sur ce site, Cofidis occupe 6 bâtiments et utilise les espaces communs aux 3 sociétés (bâtiments dédiés à la restauration, au gardiennage, au stockage, le local « énergie » avec les compteurs est également pris en considération).



Synthèse

	2011	2014
Nombre de clients	2 695 637	2 639 295
Nombre de salariés (au sens de l'article L.1111-2 du code du travail)	1834	1434
Surfaces utilisées pour l'exploitation professionnelle	29004	17316
Nombre de véhicules professionnels utilisés	44	45
Dont carburant essence	3	2
Dont carburant diesel	41	43
Autres (hybrides/GPL/électriques)	0	0

Remarque générale sur les évolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

La baisse des surfaces utilisées et par voie de conséquence des consommations d'électricité et de gaz s'explique par des changements organisationnels intervenus durant la période écoulée.

Un recalcul des émissions de l'année de référence (2011) a été effectué afin de comparer en réel les évolutions.

Année de reporting de l'exercice et année de référence

Année de reporting retenue : 2014

Année de référence : 2011

Il s'agit du deuxième bilan GES réalisé par Cofidis.

Émissions directes

Emissions directes des sources fixes de combustion

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de combustibles de toute nature au sein de sources fixes contrôlées par Cofidis.

Identification des principales sources

Le site de Cofidis est alimenté par une source d'énergie : le gaz naturel.

La plus grande part du gaz est utilisée pour chauffer les bâtiments durant les périodes froides de l'hiver. Une autre partie est destinée aux parties communes (production eau chaude et cuisines de l'espace soleil).

Méthode retenue

Les données résultent de la facturation établie pour l'intégralité du site dénommé « Campus ».

Le volume consommé a ensuite été proraté au nombre de m2 utiles calculés pour Cofidis.

La consommation totale de gaz pour l'année 2014 est ainsi établie à **1 315 902 kWh**, ce qui représente **288 TCO2e**.

GAZ	kWh	Facteur d'émission	CO ² (en Tonnes)
2011	2 360 151	234 g/kWh	552,3
2011 recalculé			309,0
2014	1 315 902	219 g/kWh	288,2

Evolutions significatives par rapport au bilan précédent (2011) :

Par rapport à une base 2011 recalculée, les émissions de CO2 liées au Gaz ont baissé de 4%.

Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par Cofidis.

A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO2.

Identification des principales sources

Pour le Cofidis, les véhicules professionnels concernés sont :

- Les véhicules de service
- Les véhicules de fonction

- Les véhicules de direction

Les véhicules privés des salariés utilisés à des fins professionnelles ainsi que les trajets domicile/travail, les transports en commun (train, tram, avion, bus) ne sont pas intégrés dans ce bilan GES.

Informations pratiques pour le calcul et niveau de précision

Différences méthodologiques :

- En 2011 pour chaque véhicule recensé, le calcul a été effectué sur la base du facteur d'émission théorique repris de chaque carte grise. La mise à jour des données 2011 a été faite en tenant compte des facteurs d'émissions de 2014.
- Pour 2014, le coefficient de conversion retenu a été calculé à partir du taux d'émission théorique de chaque véhicule, connu pour tous les véhicules du parc un facteur (137g/KM pour les moteurs diesel et 193g/KM pour les moteurs essence). 2 véhicules supplémentaires ont été comptabilisés par apport à 2011 ce sont des véhicules qualifiés de publicitaires et utilisés dans le cadre de courses cyclistes.

45 véhicules composent ainsi la flotte automobile de Cofidis (44 en 2011). 2 sont équipés de moteur essence et 43 sont équipés de moteur diesel.

La distance parcourue au cours de l'année 2014 a été estimée à 1 304 554 KM pour les véhicules diesel et à 29 855 KM pour les véhicules essence.

		Km parcourus	Facteur d'émissions	CO ² (Tonnes)
2011	total			229
2011 recalculé	total			223,4
2014	Véhicules essence	29 855	193 g/km	5,8
	Véhicules diesel	1 304 554	137 g/km	178,7
	total			184,5

Emissions directes des procédés hors énergie

Non concerné (décarbonation calcaire...)

Emissions directes fugitives

Identification des principales sources

Les fuites de gaz frigorigènes des installations de climatisation sont les émissions directes fugitives identifiées. Chaque bâtiment est équipé d'un système de réfrigération.

Les émissions liées au fonctionnement du parc informatique sont prises en compte. L'utilisation à l'optimum des serveurs nécessite une régulation thermique de leur environnement par l'intermédiaire de groupes froids.

Des fuites occasionnelles de fluides frigorigènes restent possibles. Ces pertes sont observables au niveau des contrôles d'étanchéité.

Ces contrôles sont réalisés par une seule et même entreprise :

COFELY GDF SUEZ ENERGIE SERVICE

Agence Nord

1 Place des degrés

92 800 PUTEAUX.

Chaque équipement est contrôlé périodiquement en fonction des normes attendues (12 mois si >2kg, 6 mois si >30 kg et 3 mois si >300kg).

Chaque contrôle fait l'objet d'une synthèse archivée intitulée « fiche d'intervention sur les circuits frigorifiques et climatiques ».

Sur l'année 2011 aucune fuite n'avait été constatée dans les bâtiments utilisés par Cofidis.

Informations pratiques pour le calcul :

Pour 2014, le recensement s'appuie sur les comptes rendus des contrôles effectués par la société COFELY.

La surface a été conservée comme périmètre afférent.

	Type de gaz	kg	Facteur d'émission	Autres gaz en Tonnes
2011		0		
2014	R 410 A	37	2250 en G de CO ²	83,3

Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)

Cofidis ne dispose pas d'installation biomasse.

Les Émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée

Les Émissions indirectes de GES associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée, quantifiées séparément par poste et pour chaque GES en tonnes équivalent CO₂.

Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité

Identification des principales sources

Globalement chaque salarié dispose d'un équipement informatique individuel et d'équipements collectifs (chauffage, climatisation, photocopieur-scanner, imprimante, espace de restauration collective, ...).

L'électricité sert également à alimenter les serveurs et autres matériels informatiques.

Informations pratiques pour le calcul et niveau de précision

Comme pour le gaz, les bâtiments ne possèdent pas de compteur indépendant.

Les données résultent de la facturation établie pour l'intégralité du site dénommé « Campus ». Le volume consommé a ensuite été proraté au nombre de m² utiles calculés pour Cofidis.

La consommation totale d'électricité pour l'année 2014 est ainsi établie à **5 659 717 kWh soit 464 TCO_{2e}**.

La surface a été conservée comme périmètre afférent. Seules les consommations des locaux réellement occupés pour nos activités ont été prises en compte)

ELECTRICITE	kWh	Facteur d'émission	CO ² (tonnes)
2011	8 687 071	60 g/kWh	521
2011 recalculé			425
2014	5 659 717	82 g/kWh	464

Les émissions ont augmenté de 8% mais il est à noter que le facteur d'émission retenu par l'ADEME est passé de 60 g/kWh en 2011 à 82 g/kWh.

Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid

Notre activité et nos installations ne produisent pas d'émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid.

Autres émissions indirectes de GES

En cohérence avec nos activités de service, nous faisons le choix d'évaluer principalement les autres émissions indirectes liées à nos consommations et sur lesquelles des actions de maîtrise et de réduction peuvent être entreprises.

Achats de produits ou services

La consommation de papier

En interne

Nous luttons contre une surconsommation interne par divers moyens :

- la mise en place de transactions informatiques – qui évitent d'imprimer des documents de travail (contrats, historiques etc...)
- la mise en place de la GED - Gestion Electronique de Documents – qui permet d'archiver électroniquement plutôt que du papier qu'il faut détruire un jour
- l'utilisation d'imprimantes recto-verso
- une sensibilisation régulière des collaborateurs au niveau des espaces « photocopieurs »

PAPIER interne	Tonnes	Facteur d'émission	CO ² (tonnes)
2011	58	0,858 t CO ² /t	49,8
2011 recalculé			42
2014	46	0,919 t CO ² /t	42,3

En externe (Impression documents de communication, relevés clients, etc.)

Cette consommation est plus difficile à maîtriser. Néanmoins, nous avons déjà mis en place des mesures de réduction :

- le développement du site internet et de l'espace client
- la mise en place de relevés de compte électronique et autres documents sur internet

PAPIER externe	Tonnes	Facteur d'émission	CO ² (tonnes)
2011	1339	0,858 t CO ² /t	1 148,9
2011 recalculé			1205
2014	924	0,919 t CO ² /t	849,2

Il est à noter une baisse de 31% des émissions liées à l'envoi de papier à destination des clients et/ou prospects.

Tableau récapitulatif

catégories d'émissions	Postes d'émissions	Emissions GES (en Tonnes)											différence année de référence et année du bilan (TCO2e)	
		Année de référence : 2011 corrigé					Année du bilan : 2014							
		CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	CO2 (Tonnes)	CH4 (Tonnes)	N2O (Tonnes)	Autre gaz: (Tonnes)	Total (TCO2e)	CO2 b (Tonnes)	
Emissions directes	Combustion d'énergie Gaz	309				309		288				288		-21
	Combustion de carburant des sources mobiles	223				223		184				184		-39
	Emission directe fugitive R410A				0						83	83		+83
	4													
	5													
	Sous total	532				532		472				555		+23
Emissions indirectes associées à l'énergie	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	425				425		464				464		+39
	7													
	Sous total	425				425		464				464		+39
Autres émissions indirectes*	Achats de produits ou services (papier interne)	42				42		42				42		0
	Achats de produits ou services (prestations externes)	1205				1205		849				849		-356
	10													
	11													
	12													
	13													
	14													
	15													
	16													
	17													
	18													
	19													
20														
21														
22														
23														
24														
	Sous total	1247				1247		891			83	891		-356

* Catégorie d'émissions non concernée par l'obligation réglementaire

Récapitulatif : Tableau page 67 de http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Art_L229-25_Methodologie_generale_version_3-d.pdf

Emissions évitées / actions mises en œuvre

Energies (électricité / gaz)

Mise en place de déshumidificateurs autonomes pour réduire la consommation de gaz durant l'été. Cette action a permis de contribuer à la réduction de notre consommation annuelle de gaz.

Concrètement, pour assurer la climatisation des salles informatiques, il est nécessaire de maintenir un taux d'humidité de 50% à + ou – 10% et donc régulièrement de déshumidifier l'air ambiant. Le processus de déshumidification implique un apport de froid qu'il faut compenser par un apport de chaleur. Il est donc nécessaire de faire fonctionner les chaudières durant l'été.

Extinction automatique des éclairages

Sur le campus une extinction automatique des éclairages (bureaux et extérieurs) est programmée dès 22 heures.

Renouvellement du parc matériel

Chaque année, le parc matériel (postes informatiques, imprimantes, écrans, ...) évolue avec notamment les projets de renouvellement d'environ 1/5 du parc. En 2015, EIS (Euro Informations Services) déploie la « Tranche 27 » et donc met en place du nouveau matériel à la fois plus performant et moins consommateur en ressources. Le matériel référencé et validé par EI (Euro Informations) est depuis 2013 suivi et comparé sur les aspects consommations énergétiques. Cofidis sera intégré dans ce dispositif en 2016 sur la « Tranche 28 ».

Papier

Nous continuons nos efforts de dématérialisation des documents tant sur le plan des documents internes que des documents clients.

Depuis Octobre 2015, l'ensemble des relevés de compte et des mailings sont réalisés avec du papier Ecofolio. Les clients sont invités aussi à utiliser le relevé de compte électronique.

Gestion des déchets

Les collaborateurs sont sensibilisés au recyclage du papier et des cartouches d'encre. Chaque bureau est équipé de poubelles réservées au papier et des collecteurs de cartouches usagées sont mis à disposition près des espaces « photocopieurs ».

Dans les espaces communs sont mis à disposition des espaces dédiés au recyclage : bouchons, piles, portables, cannettes....

Transports

Une Révision de la répartition des attributions des commerciaux itinérants a été mise en place, elle est plus géographique que par suivi d'enseigne. Elle permet ainsi d'optimiser les déplacements des commerciaux.

Cette action a été couplée à une action pédagogique (Formation « éco conduite »).

Visioconférences

Ces dernières années, le nombre de visioconférences a très nettement augmenté : mise en place de Visioconférences et d'outils de communication unifiée (Lync notamment). Ces solutions proposées permettent d'éviter de nombreux déplacements. Pour Cofidis le nombre de visioconférences réalisées en 2014 est de 1355.

Plan de déplacements entreprise (PDE)

Depuis plusieurs années, Cofidis favorise l'utilisation des transports en commun en prenant en charge une partie des abonnements.

Fin 2015 un plan d'action sera lancé afin de favoriser le co-voiturage et l'utilisation du vélo.

Parc de voitures groupe

Nous avons réduit, dans la charte d'achat de voitures le seuil de consommation de CO².

Relations fournisseurs

Dans leurs relations avec les fournisseurs, les filiales du groupe intègrent de plus en plus les aspects RSE et impacts environnements dans leur choix de fournisseurs :

- Euro Informations : achats et maintenance de matériels informatiques, téléphonie, logiciels,...
- CMCIC Services : contrats ménage, recyclage, accueil, énergies, ...

Outil RSE / BEGES

Pour permettre la déclaration mais aussi le suivi des objectifs et la fiabilisation des chiffres, un outil a été mis en place fin 2014 et a servi à la déclaration RSE 2015 et BEGES 2014.

Élément d'appréciation sur les incertitudes

Le tableau de synthèse ci-dessous reprend les marges d'erreur estimées pour chacune des lignes.

	Tonnes de CO ₂	% Incertitude	Tonne de CO ₂	% Incertitude
	2011 recalculé	2011	2014	2014
Emissions directes gaz	309	20%	288	15%
Emissions directes véhicules	223	30%	184	10%
Emissions indirectes électricité	425	20%	464	15%
Emissions directes Climatisation	0		83	15%
Emissions indirectes papier	1247	15%	891	10%
Total	2204		1910	

Motivation pour l'exclusion des sources de GES et de poste d'émissions de GES

Le Groupe a fait diligence pour ne pas exclure de source de GES, et lorsque les informations ne sont pas suffisantes, a procédé à des estimations (les méthodes d'estimations sont alors précisées dans les rubriques concernées).

Facteurs d'émission utilisés si différents Base Carbone®

Les facteurs d'émission sont tous extraits de la Base Carbone, à l'exception des véhicules où les données fournies par le fabricant sont retenues.

Explication des recalculs et motivation des écarts constatés

Les explications ont été fournies au fil des chapitres.

Adresse du site Internet où est mis à disposition le bilan des émissions de GES

www.cofidis.fr

Bilan et plan d'actions pour les années à venir

Entre 2011 et 2015 les émissions sont en baisse de **13%**.

Les actions suivantes prévues pour les 3 ans à venir contribueront à servir notre ambition de baisse de ces émissions de **5%**.

Concernant la consommation d'énergie dans les bâtiments.

Les actions prévues pour poursuivre la réduction de la consommation d'énergie portent notamment sur :

- L'information des salariés pour développer les éco gestes. (Guide de bonnes pratiques sur : l'utilisation de l'éclairage, la régulation de la température du chauffage et de la climatisation...),
- Renouvellement du parc informatique et extinction automatique
- Plan d'actions post audit énergétique.

La consommation de papier est liée au volume de l'activité commerciale (nombre de clients et produits vendus). L'entreprise a déjà mis en place des actions visant à réduire la consommation de papier :

- promotion de l'envoi de relevés de comptes électroniques et autres documents auprès de nos clients,
- promotion du site internet et développement des services disponibles sur ce site,
- promotion des échanges par messagerie électronique avec nos clients,
- développement de l'usage de la dématérialisation des documents (GED) en interne,
- utilisation d'imprimantes recto verso,
- signature électronique sur tablette.

Ces mesures sont en place, néanmoins leur utilisation et leur généralisation devraient produire une baisse tendancielle de la consommation unitaire du papier à activité commerciale constante.